



## Communiqué de presse pour diffusion immédiate

Montréal, le mardi 1er août, 2006

**La Coalition Verte livre une demande d'intervention à l'Ombudsman pour examiner et renverser un vote de la ville de Montréal qui permettant un échange d'espaces verts public avec un développeur privé qui voudrait construire et vendre des résidences à l'intérieur d'un écoterritoire.**

Aujourd'hui, la Coalition Verte soumet une demande d'intervention à l'Ombudsman de Montréal lui demandant d'examiner les faits qui démontrent que les droits des citoyens non pas été respectés par le vote du conseil de la ville de Montréal (*Agenda item 20.16, le 23 mai, 2006*). Ce vote, et les événements qui ont mené au vote, avaient comme objectif d'approuver un échange de terrain qui permettrait la construction d'un projet immobilier d'envergure dans le secteur ouest de l'écoterritoire des Rapides du Cheval Blanc. Ce type de développement va complètement à l'encontre du désir des citoyens qui réclament depuis plus de 40 ans que l'on préserve cet écoterritoire riverain important pour le public.

Nous croyons fermement, et démontrons dans la demande, que le vote du conseil de Montréal le 23 mai, 2006 va à l'encontre de plusieurs des politiques adoptés antérieurement par ce même conseil. En particulier ce vote va à l'encontre de: la politique de consultation et de participation publique, le plan stratégique de développement durable, la politique de protection et mise en valeur des milieux naturels, le plan de transport, la politique de l'arbre et la charte Montréalaise des droits et responsabilités.

La Coalition Verte croit fermement que le vote du 23 mai, 2006 a déclenché ou risque de donner le feu vert à un projet de développement d'envergure dans l'écoterritoire des Rapides du Cheval Blanc et ceci, sans avoir pris en considération aucune consultation publique antérieure. Notre seul recours est de se présenter maintenant à l'Ombudsman de Montréal.

La Coalition Verte demande, respectueusement, que l'Ombudsman: renverse la décision du vote du 23 mai 2006 (*Agenda item 20.16*), facilite une investigation des événements qui ont eu lieu avant ce vote, évalue l'occurrence d'irrégularités procédurales lors du vote lui-même et reconnaîsse que les labeurs et désirs des citoyens communiqués au cours des derniers 40 ans concernant la protection des espaces verts et du Rapide du Cheval Blanc méritent d'être pleinement considérés et respectés

Vous trouverez en attache, la demande même d'intervention de la Coalition Verte soumise à l'Ombudsman de Montréal ainsi que les plus de 100 documents à l'appui de cette demande. Ces documents témoignent du travail important des citoyens qui exigent depuis des décennies que l'on protège les espaces verts en général et celui de l'écoterritoire du Rapide du Cheval Blanc en particulier.

**Pour plus d'information, veuillez contacter :**

David Fletcher (514) 683-7864  
Sylvia Oljemark (514) 332-9146